

Défends-toi !



Montre que tu connais les lois et les études



SCAN ME

Rejoins-nous !



De nombreux collectifs t'attendent, y compris près de chez toi.

<https://t.me/PECACTIONMASQUES2022>

www.parentsencolere.fr

contact@oxygeneaquitaine.fr



lesparentsnormands@gmail.com

On t'explique



La loi n°2022-1089 du 30 juillet 2022 a mis fin aux deux régimes d'exception qui se sont succédé depuis le 23 mars 2020.



Depuis la fin des l'état des régimes d'exception, la loi N°210-1192, article 1er s'applique : "Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage".



Le "protocole sanitaire" publié par l'éducation nationale le 15 juillet 2022 n'a aucune valeur juridique contraignante, seule une nouvelle LOI le permettrait. Il n'est pas prescrit par le Ministère de la santé !



Tous les recteurs de France ont été interpellés depuis novembre 2021 : aucun bilan d'impact réalisé par l'éducation nationale ! Pourtant, souffrances physiques et psychologiques ont été constatées par des professionnels de la santé.



Il est prouvé scientifiquement que le port du masque est inefficace contre la transmission de virus respiratoires.



Près de 100 études constatent l'impact négatif du port du masque sur la santé physique et mentale. Les services de pédopsychiatrie ont enregistré un taux record de consultations et de tentatives de suicides depuis 2020.

OUTILS POUR RÉSISTER ET POURQUOI RÉSISTER



REFUSE LE MASQUE IL EST INEFFICACE ET DANGEREUX POUR TA SANTÉ

Port du masque

ILLÉGAL

#ActionNationale2022
#BalanceTonMasque
#NonAuMasque



Poste ta vidéo
sur instagram

Reinforme-toi
auprès de médias
INDEPENDANTS

Fais passer les
INFORMATIONS

EMLU
ETUDIANTS MILITANTS LIBRES & UNIS

**REINFO
COVID**

QUESTIONNER - COMPRENDRE - AGIR

La jeunesse
de la liberté!

**REINFO
LIBERTÉ**

De l'humain
dans les idées

**COLLECTIF
NOPASS 24**

Oxygène

Aquitaine

Qualifions les efforts

Les Parents Normands

Libertés 07

**REINFO
CITOYENS**

Union
fait la Force

Enfance et sourires 33

EVOLUTION CITOYENNE
Agissons !



IPNS



CONNAIS-TU ? La loi Grenelle 2

Elle a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public.

Le Haut conseil de la santé publique estime qu'un renouvellement de l'air satisfaisant doit montrer une concentration de 800 ppm de CO2

Les études scientifiques définissent une concentration de 1 500 ppm de CO2 comme étant une limite au-delà de laquelle la qualité de l'air n'est plus acceptable.

**OR la teneur en CO2 de l'air que tu inspires sous ton masque chirurgical augmente jusqu'à 13 000 ppm !
QUELLE EST TA CONCLUSION ?**



LE SAIS-TU ?

Le respect du secret médical ne permet pas à ton établissement d'exiger un test PCR pour ton retour en classe ! Tu peux aller en cours, quelque soit la situation...

Certaines personnes ignorent qu'elles ont une capacité respiratoire diminuée, inférieure à 100 %. Porter un masque revient à les asphyxier et mettre leur vie en danger.

Ton corps semble s'adapter au manque d'oxygène, mais tes organes compensent ce manque, et souffrent. Des lésions cérébrales irréversibles peuvent se produire lorsque tu manques d'oxygène.

En février 2022, la revue Environment International a détecté 12 substances chimiques à haut risque dans la composition des masques, dont certaines potentiellement cancérigènes.